

Les chaires partenariales

Définition

Alliant le savoir et le savoir-faire, les chaires partenariales sont dédiées au rapprochement de l'université et de l'entreprise autour d'une thématique afin de développer ensemble des activités de recherche et d'enseignement.

Fonctionnement

Un comité de pilotage composé du responsable de la chaire, de représentants de l'université, de représentants de la Fondation et de représentants de l'entreprise mécène se réunit une à deux fois par an pour décider des grandes orientations stratégiques de la chaire et des projets à financer. Plusieurs types de financement peuvent ainsi être accordés : bourses de thèse, bourses de post-doc, achat de matériel, manifestations scientifiques, bourses d'études...

En lien avec la Fondation et au sein de l'université, le responsable de chaire coordonne les activités scientifiques et pédagogiques de la chaire. Des colloques, des petits-déjeuners débats sont ainsi organisés dans ce cadre. Il se charge de développer des outils de communication spécifiques.

Aujourd'hui au sein de la Fondation, 4 chaires en activité :

Chaire Droit et Ethique des Affaires

Responsables de chaire : Anne-Sophie Barthez, Roxana Family

Chaire Eco-quartiers

Responsable de chaire : Béatrice Ledésert

Chaire Gestion des Risques et financement des PME

Responsable de chaire : Annie Bellier

Chaire Génie civil : Constructions, Matériaux et Innovations

Responsable de chaire : Albert Noumowe

Co-responsable : Anne-Lise Beaucour

Chaires en développement :

Droit et sécurité financière, responsables : Olivier Cahn, Anne-Dominique Merville

Biomatériaux pour la santé : innovation, éthique et qualité de vie, responsable : Emmanuel Pauthe